



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le dixième jour du mois d'avril 2013 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Daniel Laurin, pro-maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Jean-Pierre Provost, Louis Laurier, Denise Miller, Suzanne Fortin et Karine Tassé.

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse est absente (absence motivée, motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de M. Daniel Laurin, pro-maire.

Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Daniel Laurin, pro-maire, constate le quorum à 19 heures, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session.

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Ratification du procès-verbal de la session ordinaire 13 mars 2013.
- 3- Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4- Appel d'offres caractérisation environnementale phase 2/étude géotechnique.
- 5- Adoption du règlement 276-13, modifiant le règlement # 199-02 et intitulé règlement de zonage en vue de modifier diverses dispositions;

AFFAIRES NOUVELLES

- 6- Correspondance.
 - Demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat municipalité (refus).
- 7- Fauchage des accotements de chemin.
- 8- Autorisation de travaux.
- 9- Demande d'appui de Taxi Local Mont-Tremblant et Taxi Mont-Tremblant.
- 10- Formation accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels à Val-David le 8 mai 2013 (270\$ x 2).
- 11- Varia :
- 12- Période de questions.
- 13- Levée de la session.

RÉSOLUTION 71-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 72-13**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 MARS 2013**

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 13 mars 2013, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 13 mars soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 45-13 à 70-13 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 73-13**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au Conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 5335 à 5384 inclusivement pour un montant de 69 254.87\$ et des comptes à payer au 10/04/2013 au montant de 5 125.78\$, ainsi que des chèques de salaire numéros 1656 à 1700 inclusivement pour un montant de 15 656.02\$.

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
5335	Gotz Alexander, Gotz Karheinz	Remboursement de taxes	1 623.84 \$
5336	Jolicoeur Philippe	Remboursement de taxes	14.59 \$
5337	Bell Mobilité	Cellulaires mars 2013	182.78 \$
5338	Boulet Barbe Enr.	Entretien réseau luminaire	160.97 \$
5339	Desserte Notre-Dame-de-la Merci	Commandite feuillet paroissial 2013	50.00 \$
5340	Corporation Sun Média	Avis public règlement #271-12	96.58 \$
5341	Maurice Guylaine	Frais déplacement	26.00 \$
5342	Ministre des Finances	Inscription registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds	135.00 \$
5343	M.R.C. des Laurentides	Bacs verts & noirs	873.74 \$
5344	Service Informatique des Laurentides	08/01 suppression faux anti-virus, 19/02 problème virus, 20/02 problème fichier host, 12/03 problème virus	434.61 \$
5345	La Coop Ferme du Nord	Huile à chauffage, diesel	2 876.89 \$
5346	Bell Canada	Téléphone caserne 184.41 \$ Téléphone hôtel de ville 458.88 \$ Téléphone station de pompage 83.57 \$ Téléphone garage 91.59 \$	818.45 \$
5347	Équipement de Bureau Robert Légaré	Contrat de service photocopieur	91.99 \$
5348	Maurice Guylaine	Frais déplacement	26.00 \$
5349	Ménage Tremblant. Net	Ménage hôtel de ville février 2013 Ménage salle municipale 12-19-27 janvier et 2-9-16-23 février 2013	1 167.00 \$
5350	Pritchard Pamela Jayne	Remboursement de taxes	25.64 \$
5351	Annulé		- \$
5352	Buro Plus Martin	Papiers, stylos	162.10 \$
5353	Robert Laurin Ing.	Conception préliminaire	16 096.50 \$
5354	Laurin Monique	Frais déplacement et repas	79.02 \$
5355	Ministère du Revenu du Québec	DAS mars 2013	5 763.84 \$
5356	PG Solutions Inc.	Réinstallation Megagest, GM et carto sur le nouveau serveur	402.41 \$
5357	Receveur général du Canada	DAS mars 2013	1 590.40 \$
5358	Service Informatique des Laurentides	Office 2010 + installation	381.72 \$

5359	La Coop Ferme du Nord	Huile à chauffage	1 625.49 \$
5360	SSQ, Société d'Assurance-vie Inc.	Régime de retraite mars 2013	1 462.27 \$
5361	Bell Mobilité	Téléavertisseurs avril 2013	52.97 \$
5362	Brosseau Benoît	Remboursement factures Boulon, masque	33.32 \$
5363	Construction Stéphane Dagenais Inc.	Revêtement extérieur caserne	27 257.12 \$
5364	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective avril 2013	1 574.76 \$
5365	Dubé Guyot Inc.	Honoraires dossier 649-66	954.30 \$
5366	Hydro-Québec	Éclairage rues & location poteaux	571.04 \$
5367	Laboratoires Environex	Analyses d'eau mars 2013	76.85 \$
5368	Service d'Alarme DCS Inc.	Frais de surveillance station de pompage	402.42 \$
5369	La Coop Ferme du Nord	Diesel, huile à chauffage	2 164.26 \$
1656-1700	Employés	Salaires mars 2013	15 656.02 \$
TOTAL			84 910.89 \$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
5370	Boisvert Chevrolet Buick GMC	Frais de retour	210.16 \$
5371	Carquest Canada Ltée	Graisse, lave-vitre, gants, prise pour remorque, huile, chargeur de batterie, boyaux	237.26 \$
5372	Défi Sport Marine Motoneige Motorisé inc.	Ensemble caoutchouc balais, brosse à balai, couteau	391.06 \$
5373	Équipement Laurentien Enr.	Aile (pépine)	64.40 \$
5374	Événements, Son & Lumières Emoson	Location générateur de fumée	86.23 \$
5375	Garage Éric de Bellefeuille Inc.	Installer 2 lumières sur camion service incendie	195.46 \$
5376	John Meunier	Chlore Libre, chlore total	75.88 \$
5377	Les Machineries St-Jovite Inc.	Percer bolt, boulons, installer sur l'aile le bras de pousser, réparer aile de côté, brosses à balai, etc.	1 927.01 \$
5378	Matériaux R. McLaughlin Inc.	Boulons, asphalte froide, peinture, poignée de porte, manchon flexible	1 020.90 \$
5379	Pièces d'Auto P & B Gareau Inc.	Douille, fusil à peinture, solvant, cannette remplissage	262.35 \$
5380	Annulé		455.19 \$
5381	Service Routier S. Prévost	Réparer pédale « clutch », changer valve à air (10 roues)	201.21 \$
5382	United Rentals Of Canada Inc.	Location soudeuse portative	98.25 \$
5383	Ville de Mont-Tremblant	Air comprimé	175.52 \$
5384	Visa Desjardins	Café, eau, crème, papier toilette, essence	180.09 \$
TOTAL			5 125.78 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 74-13

APPEL D'OFFRES CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 2/ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation écrite a été faite auprès de trois fournisseurs pour des travaux de caractérisation environnementale phase 2/étude géotechnique, requis dans le cadre du projet de réfection du réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE nous avons reçus trois offres suite à cette demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que suivant les recommandations de notre ingénieur, que le conseil autorise l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit Qualitas Géoconseil au montant de 10 600\$ plus taxes.

Soumissionnaires	Prix
Qualitas Géoconseil	*10 600.00 \$
Solmatech inc.	17 450.00 \$
Inspec-sol inc.	28 235.00 \$

*ce montant inclus 700\$ pour la non utilisation des bornes-fontaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 75-13
ADOPTION DU RÈGLEMENT # 276-13

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 199-02 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Huberdeau, depuis la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides soit le 11 septembre 2002;

ATTENDU QUE certaines modifications à notre réglementation de zonage sont nécessaires afin dans corriger quelques lacunes ;

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité d'Huberdeau, et de ses contribuables d'introduire les dispositions de ce règlement à sa réglementation de zonage;

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 13 février 2013 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite;

ATTENDU QUE les activités de consultation publique ont été tenues sur le projet de règlement le 6 mars 2013 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QU' avis public annonçant la possibilité d'approbation référendaire du second projet de règlement a été faite le 18 mars 2013 et qu'aucune demande n'a été présenté en ce sens;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE la personne qui préside la séance mentionne que ce règlement a pour but de modifier certains articles du règlement de zonage 199-02, afin de corriger certaines lacunes et de permettre un certain assouplissement de certains autres;

POUR CES MOTIFS il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost qu'il est ordonné, statué et décrété par le présent règlement 276-13 de la Municipalité de Huberdeau ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 276-13 modifiant le règlement numéro 199-02 de la municipalité de Huberdeau et intitulé Règlement de zonage, en vue de modifier diverses dispositions.

ARTICLE 2

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

ARTICLE 3

L'article 6.1.2 intitulé « Hauteur et nombre d'étages » est modifié de la façon suivante :

1° En ajoutant un troisième alinéa se lisant comme suit :

« Les hauteurs mentionnées au premier alinéa ne s'appliquent pas également aux édifices d'utilisés publiques tels que école, hôtel de ville, résidence pour personnes âgées, centre jeunesse, garage municipal, CLSC, hôpital, centre de détention ».

ARTICLE 4

L'article 7.2 intitulé « Dimensions » est modifié de la façon suivante :

1° En remplaçant au premier alinéa, après les mots « est égale à » le pourcentage 75% par le par le suivant :

« 100% ».

ARTICLE 5

La grille des normes de zonage est modifiée de la manière suivante :

1° À l'égard des zones 1AF, 2A, 6A et 9A en ajoutant la note 12 laquelle se lit comme suit :

« Note 12 : Dans les zones 1AF, 2A et 9A une distance minimale de 200 mètres doit séparer le chenil de toutes habitations voisines, dans le cas de la zone 6A cette distance est augmentée à 1 000 mètres ».

ARTICLE 6

La grille des normes de zonage est modifiée de la manière suivante :

1° À l'égard de la zone 1AF, en ajoutant la classe d'usage « Maison mobile » au nombre des usages autorisés.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 7

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage, à ses amendements et aux plans en faisant partie.

ARTICLE 8

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 76-13

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DES CHEMINS

ATTENDU QUE des invitations écrites ont été faite auprès de deux fournisseurs pour l'exécution des travaux de fauchage des accotements le long de chemins municipaux;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux offres suite à cette demande;

ATTENDU QUE les deux offres sont identiques;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que le conseil autorise l'octroi du contrat de fauchage à Fauchage du Nord, au taux de 80\$ l'heure, cette compagnie effectuant le travail depuis plusieurs années à la satisfaction de la municipalité.

Soumissionnaires	Prix à l'heure
Fauchage du Nord	80.00\$
Jenko mini-excavation	80.00\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 77-13

AUTORISATION DE TRAVAUX

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que les employés municipaux sont autorisés à exécuter ou à faire exécuter les travaux suivants : travaux d'asphaltage, peinture des aires de stationnement, des traverses de piétons, lignes d'arrêts, peinture et réparation des tables et bancs dans les aires de parc et à l'hôtel de ville, de creusage de fossé, d'élagage, d'épandage de gravier, d'entretien et d'aménagement des accotements, du nivelage des chemins, d'entretien et de nettoyage des ponceaux et égouts, d'épandage de calcium, d'installation de signalisation, de drainage du réseau d'aqueduc, d'entretien des infrastructures, bâtiments et équipement de tout autres travaux d'entretien nécessitant une intervention rapide, ceci jusqu'à concurrence du budget disponible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 78-13

DEMANDE D'APPUI DE TAXI LOCAL DE MONT-TREMBLANT ET TAXI MONT-TREMBLANT

ATTENDU QUE Mme Johanne Labrosse nous a fait parvenir une demande d'appui concernant une demande de permis de propriétaire de taxi supplémentaire afin de pouvoir offrir ses services de transports aux municipalités avoisinantes à Mont-Tremblant;

ATTENDU QUE présentement le service de taxibus présentement offert dans notre municipalité n'est disponible qu'à des heures fixes et qu'une réservation 24 heures à l'avance est nécessaire pour utiliser ce service;

ATTENDU QU'il serait intéressant pour la population d'Huberdeau d'avoir accès à ce service étant donné qu'il n'y a pas de service de transport autre que le taxibus d'offert dans notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau appui la demande de Mme Johanne Labrosse propriétaire de Taxi Mont-Tremblant et Taxi Local de Mont-Tremblant afin qu'un permis de propriétaire de taxi supplémentaire lui soit accordé dans le but de desservir les municipalités avoisinantes de Mont-Tremblant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 79-13
FORMATION ACCÈS AUX DOCUMENTS

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Qu'autorisation soit donné à Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière et Mme Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe de participer à la formation accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels qui aura lieu le 8 mai 2013 à Val-David, les frais d'inscription de 540\$ plus taxes ainsi que les frais de déplacement et de repas sont assumés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 80-13
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que la session soit levée, il est 19h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Karine Maurice-Trudel,
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

Je, Daniel Laurin, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Laurin,
Pro-maire.